



AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° 04/DRAI/BH/2026

Le Vendredi 08 Mai 2026 à 10h00, il sera procédé, dans le bureau de Mr le Délégué Régional des Affaires Islamiques de la Région Fès Meknès, 40B, Rue Mohamed Diouri V.N, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre de prix N° 04/DRAI/BH/2026 relatif aux **TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MOSQUEE ET SES DEPENDANCES AU PALAIS DE LA FOIRE HAMRIA A LA PREFECTURE DE MEKNES REGION FES MEKNES**, en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au sein du service des affaires administratives et financières à la délégation Régionale des Affaires Islamiques de la région Fès-Meknès, (40, Rue Mohamed Diouri V.N Fès), il peut également être téléchargé à partir du portail du ministère des habous et des affaires islamiques : www.habous.gov.ma, ou à partir du site des marches publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Trois cent mille (300 000,00) dirhams.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 42, 44 et 46 de l'arrêté n° 258.13 du 06 Dou al Quiida 1434 (13 septembre 2013) fixant système des marchés de travaux de fourniture et de service que conclut l'administration des habous au nom des habous publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Délégation Régionale des Affaires Islamiques de la Région Fès-Meknès, (40, Rue Mohamed Diouri V.N Fès)
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 39 de l'arrêté n° 258.13 précité, à savoir :

1. Dossier administratif comprenant:

- a) Déclaration sur l'honneur;
- b) la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent;
- c) l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière;
- d) l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme;
- e) le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu ;
- f) le certificat d'immatriculation au registre du commerce modèle 9.

N.B. Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2- Un dossier technique comprenant :

L'attestation ou copie certifiée conforme de l'attestation de qualification et de classification. Cet avis d'appel d'offre exige le secteur d'activité, la classe et les qualifications suivantes :

Secteur	Qualification	Classe
A	A.2	3

Le délai pour la réception des plis expire à la date du 08 Mai 2026 à 10h00.